



Lexique juridique : Expressions latines

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

Lexique juridique : Expressions latines

Henri Roland

Lexique juridique : Expressions latines Henri Roland

 [Télécharger Lexique juridique : Expressions latines ...pdf](#)

 [Lire en ligne Lexique juridique : Expressions latines ...pdf](#)

451 pages

Extrait

Avant-propos

Le langage juridique, comme toute langue spécialisée, est caractérisé par la pluralité de ses sources. Pour l'essentiel, il est composé de vocabulaire français, utilisant les mots ordinaires auxquels est conférée une signification technique ou forgeant des termes particuliers à valeur sémantique propre. Mais, pour une part non négligeable, il fait également appel au latin, emprunt d'autant plus légitime que la plupart des concepts et des mécanismes juridiques nous viennent du droit romain. Or, si la terminologie juridique française fait l'objet de nombreux et savants travaux, il n'en est pas de même pour les mots latins qui, en dépit de leur survivance dans le discours juridique, n'ont suscité aucun recensement systématique. Un tel constat de carence, à lui seul, justifie la présente publication.

Quant à son contenu, ce lexique juridique comprend trois sortes d'éléments :

- d'une part, des mots, unités linguistiques élémentaires, qu'il s'agisse de substantifs simples (erratum, consensus, imperium) ou composés (curriculum vitae, persona grata, jus soli), de verbes (exit, confer, imprimatur), d'adverbes (gratis, idem, sic), d'adjectifs (contumax, nullius). De ce point de vue, la tâche a consisté à définir aussi exactement et brièvement que possible ;
- d'autre part, des locutions, groupes de mots étroitement unis, figés dans leurs formes, s'insérant dans la phrase sans la rompre, le plus souvent de type adverbial, et commandant le sens ou la portée de la proposition entière : *in vitro*, *in extenso*, *manu militari*, *urbi et orbi*, *intuitu personae*. Ici, l'explication est nécessairement un peu plus développée ;
- enfin, des adages, phrases complètes formant un tout autonome et invariable, utilisés pour leur contenu parce qu'ils expriment soit un principe général : la rétroactivité (*Resoluto jure dantis...*), la relativité (*Res inter alios acta...*), le contradictoire (*Audiatur et altera pars*), la légalité criminelle (*Nulla poena sine lege*), soit une règle de droit de moindre envergure, telle que l'indivisibilité de l'aveu (*Confessio dividi non debet*), la nécessité d'une mise en demeure (*Dies non interpellat pro homine*), le critère de classement des privilèges (*Privilegia non et tempore aestimantur sed ex causa*)... La juridicité de l'adage, son caractère souvent elliptique, sa généralité parfois trompeuse ont exigé davantage d'éclaircissements et de précisions.

Ces mots, ces locutions, ces adages ont en commun d'être formulés dans la langue incomparable de Cicéron et de Virgile, qui est aussi celle de Justinien. Il en découle le double avantage d'une grande densité d'information, qui évite le recours aux laborieuses périphrases de nos technocrates contemporains, et d'une aptitude à un rayonnement international, puisque le latin est un instrument de communication scientifique entre des communautés qui se sont trop longtemps enfermées dans leur langue maternelle. À cet égard, il n'est pas contesté que le recours aux expressions latines a souvent offert à la Cour de justice des Communautés européennes la flexibilité nécessaire à la conception de standards juridiques transnationaux.

Cet ouvrage a, parmi ses ambitions, celle de rendre accessible au plus grand nombre un certain fonds de formules latines sans lesquelles il n'est pas de juriste accompli. Présentation de l'éditeur

À l'ère de la mondialisation, jamais le latin n'est apparu aussi indispensable au juriste, ne serait-ce que pour échapper à la versatilité du législateur, résister au jargon et aider à la construction d'un système normatif de portée transnationale. Les expressions latines, mots, locutions, adages, représentent un outil de communication sans équivalent grâce auquel les notions et les règles du droit sont exprimées avec élégance,

simplicité et concision. Si le latin, dans le droit comme dans d'autres domaines de la pensée (médecine, botanique, liturgie], a défié les siècles, c'est qu'il est une langue véhiculaire empreinte d'universalité. Ce lexique de droit positif se veut, avant tout, un ouvrage destiné au grand public des juristes débutants et des praticiens soucieux d'exactitude. Toutefois, rien n'interdit d'espérer que les amateurs de belles-lettres trouveront quelque plaisir à user de ces trésors linguistiques dont la pleine propriété n'est à personne mais dont l'usufruit appartient à tous.

La quatrième édition avait été augmentée de plus de 200 entrées nouvelles et avait ajouté un index de mots clefs, véritable index des idées, permettant de trouver l'expression latine adéquate et rendant l'ouvrage à double face : latin-français, français-latin.

Cette cinquième édition complète la nomenclature de 32 adages, 68 locutions, 26 mots, met à jour l'ensemble des textes explicatifs, refond l'index et développe un réseau de renvois établissant, par le jeu des affinités et des oppositions, de nombreuses filières thématiques.

L'auteur

Henri Roland est agrégé des facultés de droit et président honoraire de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Biographie de l'auteur

Henri Roland est agrégé des facultés de droit et président honoraire de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Download and Read Online Lexique juridique : Expressions latines Henri Roland #601UX8TZ7OY

Lire Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland pour ebook en ligne
Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres
Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland à lire en ligne.
Online Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland ebook Téléchargement PDF
Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland Doc
Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland Mobipocket
Lexique juridique : Expressions latines par Henri Roland EPub
601UX8TZ7OY601UX8TZ7OY601UX8TZ7OY